

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 8 décembre 2020 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00 par vidéoconférence. Aucun citoyen n'est présent compte tenu des mesures d'urgence sanitaires décrétées par le gouvernement provincial; les séances doivent se tenir à huis clos.

Sont présents:

Les conseillères Odette Dumont et Louise Veilleux ainsi que les conseillers Donald J. Philippe, Jean-Marie Gilbert et Danny Lavoie formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-135

Après lecture, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'adopter l'ordre du jour, le point 19 reste ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020

2020-136

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter le procès-verbal du 2 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Adoption des comptes à payer du mois de novembre 2020

2020-137

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter les comptes du mois de novembre 2020, au montant 44 902.13\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Correspondance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

La correspondance est déposée au conseil.

4.1 Contribution au bal de graduation et à l'album souvenir des finissants du secondaire 2020-2021 de Dégelis

2020-138

Considérant que cette demande cadre avec l'appui que la Municipalité apporte aux étudiants qui persévèrent dans leur cheminement scolaire;

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'accorder une contribution de 100\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.2 Renouvellement annonce feuillet paroissial

2020-139

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair supporte le feuillet paroissial ;

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie et adopté à l'unanimité des conseillers de souscrire au renouvellement de son annonce dans le feuillet paroissial pour un montant de 269\$ plus taxes pour l'année 2021.

5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 361 100\$ qui sera réalisé le 15 décembre 2020

2020- 140

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Auclair souhaite emprunter par billets pour un montant total de 361 100 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-08	51 800 \$
2020-01	309 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-01, la Municipalité d'Auclair souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DONALD J. PHILIPPE RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	38 500 \$	
2022.	39 200 \$	
2023.	39 900 \$	
2024.	40 600 \$	
2025.	41 400 \$	(à payer en 2025)
2025.	161 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU
8 DÉCEMBRE 2020

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE
9 DÉCEMBRE 2020

Josée Dubé directrice générale
et secrétaire trésorière

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

6. Résolution d'adjudication pour soumissions pour l'émission de billets (Financement 2020-01 et refinancement PR 10)

Résolution : 2020- 141

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 décembre 2020
Montant :	361 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Auclair a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 décembre 2020, au montant de 361 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 500 \$	0,60000 %	2021
39 200 \$	0,70000 %	2022
39 900 \$	0,90000 %	2023
40 600 \$	1,05000 %	2024
202 900 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,58000

Coût réel : 1,48825 %

2 - CD DES LACS DE TEMISCOUATA

38 500 \$	1,61000 %	2021
39 200 \$	1,61000 %	2022
39 900 \$	1,61000 %	2023
40 600 \$	1,61000 %	2024
202 900 \$	1,61000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61000 %

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

38 500 \$	1,63000 %	2021
39 200 \$	1,63000 %	2022
39 900 \$	1,63000 %	2023
40 600 \$	1,63000 %	2024
202 900 \$	1,63000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,63000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert , appuyé par la conseillère Louise Veilleux et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Auclair accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 décembre 2020 au montant de 361 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2010-08 et 2020-01. Ces billets sont émis au prix de 98,58000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à la séance du 8 décembre 2020

Vraie copie certifiée, ce 9 décembre 2020

JOSÉE DUBÉ DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

7. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

2020- 142

**Numéro de dossier :
00029997-1-13045 (01) 2020-06-10-34**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ATTENDU QUE la directrice générale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de du conseiller Donald J. Philippe appuyée par la conseillère Odette Dumont il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d'Aclair approuve les dépenses d'un montant de 15 046.68\$ relatives aux travaux V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. Mandat à RCGT pour la reddition de compte du programme d'aide à la voirie local

2020- 143

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une contribution de 163 876\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts situés sur ces routes dont les responsabilités incombent à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé la conseillère Odette Dumont de donner le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton relativement au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour la reddition de compte 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9. Résolution pour dépôt de déclarations pécuniaires membre du conseil

2020- 144

ATTENDU QUE les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums exigent que tout membre du conseil d'une municipalité se doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant

le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité

et de la municipalité régionale de comté au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

ATTENDU QUE chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour.

ATTENDU QUE l'article 360.2 exige de transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Habitation un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal prend acte des déclarations et du rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant que tous les membres du conseil ont produit une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Lavoie d'accepter le dépôt des membres du conseil de leurs déclarations pécuniaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10. Fermeture du Bureau municipal pendant la période des Fêtes

2020- 145

Les membres du conseil prennent acte de la fermeture du Bureau municipal pendant la période des congés du temps des Fêtes, du 24 décembre 2020 au 1er janvier 2021 inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11. Adoption des dates des séances du conseil municipal 2021

2020- 146

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant la volonté du conseil municipal de continuer à tenir les séances du conseil le premier lundi du mois;

Considérant que certains lundis sont des jours fériés et qu'il convient de placer la séance un autre jour le plus près possible de la date visée;

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour 2021. Ces séances débiteront à 19h00.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Lundi 11 janvier 2021
Lundi 1 février 2021
Lundi 1 mars 2021
Mardi 6 avril 2021 (lundi congé férié)
Lundi 3 mai 2021
Lundi 7 juin 2021
Lundi 5 juillet 2021
Lundi 9 août 2021
Mardi 7 septembre 2021 (lundi congé férié)
Lundi 4 octobre 2021
Lundi 15 novembre 2021
Lundi 6 décembre 2021

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. Avis de motion et présentation du Règlement 2020-08 Prévisions budgétaires 2021 et le taux de taxes et taux d'intérêts municipales

2020-147

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu du Code municipal, doit préparer et adopter le budget de la prochaine année financière en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE la période pour produire le budget se termine obligatoirement le 31 décembre de l'année précédente;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Auclair a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QUE le projet de règlement, les prévisions budgétaires et les taux de taxation et d'intérêts municipales qui en résultent sont présentés et commentés quant aux écarts par rapport à l'année précédente;

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont de soumettre pour adoption ledit règlement lors de la séance spéciale du conseil sur le budget qui se tiendra le 21 décembre 2020.

Avis de motion déposé et proposition adoptée à l'unanimité

13. Dépôt du Plan triennal d'immobilisations 2020-2022-2023

2020-148

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'approuver le Plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 présentant les investissements prévus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Projet	2021	2022	2023
Voirie			
Subvention	(125 000\$)	(100 000\$)	
Asphalte village			
Rue des Cèdres (02 340 infra)	3 000 \$		
Rue des Bouleaux	3 000 \$		
Traitement de surface Vieux moulin et Bellevue	125 000\$		
Total voirie	6 000\$	(100 000\$)	
Garage municipal			
Porte nouvelle partie et électricité	5 000 \$	8 000 \$	
Plancher ciment tout le garage	6 000 \$		
Bâtiment, Abris sel,			
Total garage	11 000 \$	8 000 \$	0 \$
Eau potable			
Installation de compteurs d'eau	10 000 \$	7 000 \$	3 400 \$
Total eau potable	10 000 \$	7 000 \$	3 400 \$
Incendie			
Camion	15 000 \$		
Total incendie	15 000 \$	0 \$	0 \$
Camping			
Frais et plan pour subv.	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Total camping	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Municipalité zone urbaine			
Patinoire réduire	10 000 \$		
Aménager sentier		8 000 \$	
Total zone urbaine	10 000 \$	8 000 \$	0 \$
TOTAUX	67 000	38 000\$	2020 400\$

14- Renouveler le contrat de travail de l'agent de développement économique pour certains mandats à raison d'une journée par semaine

2020-149

Considérant que les services d'un agent de développement à temps partiel sont requis par les organisations du territoire;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie-Gilbert que la Municipalité d'Aclair renouvelle le contrat de travail d'une journée par semaine, soit le mercredi, à Lionel Jourdan agent de développement économique en alternance avec la Municipalité de Lac-des-Aigles pour une durée s'échelonnant de juin 2021 à décembre 2021, selon un horaire partagé et aux conditions définies par le contrat entre les employeurs et monsieur Lionel Jourdan.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15. Renouvellement offre de service ÉcoL'eau

2020-150

Renouvellement de l'offre de service de la firme Éco l'eau pour l'assainissement des eaux usées et l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable

Considérant que la firme Écol'eau détient depuis quelques années le contrat pour le contrôle et l'entretien de nos installation de traitement des eaux usées et potable;

Considérant que le mandat de la firme est l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

Considérant la demande de renouveler l'offre de service pour la période 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Pour l'assainissement des eaux usées un montant forfaitaire de 304\$/semaine avant taxes et pour l'eau potable un

montant forfaitaire de 216\$/semaine avant taxes. Pour les travaux supplémentaires les taux horaires sont;

Chargé de projet 75\$/h

Technicien 55\$/h

Déplacement 0.55\$/km

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'accepter le renouvellement du contrat aux termes entendus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

16. Renouvellement cotisation annuelle Route des Monts Notre-Dame

2020-151

Il est proposé par la conseillère Loïuse Veilleux de renouveler l'adhésion de l'association de la Route des Monts Notre-Dame. La cotisation est de 1.50\$ par habitant pour un total de 687.00\$ pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

17. Salaire des élus pour 2021

2020-152

Il est adopté à l'unanimité des conseillers de conserver les mêmes salaires qu'en 2020

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCCLAIR

18. Réunion spéciale pour adopter le budget et le taux de taxes et d'intérêts 2021, le lundi 21 décembre 2020 à 19h via l'application ZOOM

19. Affaires nouvelles

19.1 Quote-Part- MRC Témiscouata

2020- 153

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont
Que la municipalité d'Auclair accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2021 dès la réception des factures.

Fonctionnement	7 569,14 \$
Aménagement et urbanisme	880,35 \$
Développement économique	2 471,75 \$
Développement rural	2 267,11 \$
Sentier petit-témis	164,72 \$
Tronçon monk	9,49 \$
Sentier national	96,34 \$
Santé du Témiscocuta	59,01 \$
Transport adapté	1 372,60 \$
Inforoute	913,58 \$
GoMatrice	56,67 \$
Culture	472,04 \$
Schéma sécurité incendie	1 463,33 \$
Interconnexion radio	419,83 \$
Élection à la préfecture	519,24 \$
Rémunération préfecture	472,04 \$
Règlement urbanisme	732,70 \$
Fosses septiques	684,00 \$
Bandes riveraines	893,07 \$
Cours d'eau	235,67 \$
Inspection municipale	10 482,12 \$
Total à payer pour 2021	32 234,80 \$

Varia : Au point 15, contrat de service avec Écol'eau, il est demandé par les conseillers de vérifier pour la prochaine année s'il y a d'autres firmes qui offrent les mêmes services et peut-être à moindre coût.

Période de question : Aucune question

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux que la séance soit levée à 19h36.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et secrétaire – trésorière